



communiqué

Date **Le 31 juillet 1994**

N° 154

Pour publication

LE CANADA COPARRAINE LA RÉOLUTION DES NATIONS UNIES SUR HAÏTI

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté, sur l'avis des Amis d'Haïti, une résolution autorisant la communauté internationale à user de tous les moyens nécessaires pour rétablir le président démocratiquement élu de ce pays.

«Le message est clair : nous n'allons pas abandonner la partie dans le cas d'Haïti. La démocratie doit être restaurée», a déclaré M. Ouellet.

Le Canada a coparrainé la résolution, avec les États-Unis, l'Argentine et la France. Celle-ci autorise les États membres à constituer une force multinationale et à recourir à tous les moyens nécessaires pour faire appliquer les modalités de l'Accord de Governor's Island, y compris le départ des dirigeants *de facto*, le retour du président Jean-Bertrand Aristide et le déploiement de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). L'entente prolonge également de six mois le mandat de la MINUHA et accroît ses effectifs.

En tant que membre du groupe des Amis d'Haïti, le Canada prend part depuis le début aux efforts internationaux visant à restaurer la démocratie et l'ordre dans ce pays. Le Canada participera à la MINUHA une fois que celle-ci sera déployée, en contribuant à la formation des policiers et aux efforts de maintien de la paix. Des discussions sont en cours entre les Amis d'Haïti et le Secrétariat des Nations Unies en vue de déterminer quelle sera la contribution exacte du Canada.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874